

Résumé du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2019

1- Application de l'article L.2122-18 du C.G.C.T. suite à l'arrêté municipal du 21 mai 2019 retirant la délégation à un adjoint

Suite à la décision du 4^{ème} adjoint de suivre la liste d'opposition « Saint Bau demain », le maire l'a relevé de toutes ses délégations par arrêté du 21 mai 2019. Conformément à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil a été convoqué pour décider de son maintien ou non dans ses fonctions. Il s'est prononcé au scrutin secret. Le dépouillement a donné les résultats suivants : sur 16 présents ou représentés, 15 ont voté le retrait. La fonction d'adjoint est retirée au 4^{ème} adjoint à compter de ce jour. On ne peut, sans être en contradiction avec soi-même continuer à soutenir l'action municipale pour laquelle on a été élu et la future opposition qui la critique.

2- Election d'un nouvel adjoint

Il convient de pourvoir au remplacement de l'adjoint démis. Sur proposition de Madame Elisabeth THEROND, Madame Dominique BELMONT, conseillère municipale, s'est portée candidate. Il est procédé à l'élection au scrutin secret. Le décompte des suffrages a donné les résultats suivants : Suffrages exprimés : 16. Madame Dominique Belmont : 14 ; Blanc : 1 ; Nul : 1. Madame Dominique BEMONT est élue 4^e adjoint.

3- Création d'un emploi de gardien-brigadier de police municipale à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs

Madame Lydia AUZEPY rappelle que les emplois sont créés par le conseil. Considérant la nécessité de pourvoir un emploi de gardien-brigadier pour assurer les besoins de service, elle lui propose, la création de cet emploi, à raison de 35 heures hebdomadaires. Le conseil accepte à la majorité absolue la création de ce poste.

4- Lancement de l'étude pour la réalisation d'un skate-park

Madame Lydia AUZEPY expose que suite à la concertation réalisée avec les adolescents du village le projet de city-stade sera remplacé par la réalisation d'un skate-park. Le coût prévisionnel total de 102 000 euros TTC doit être affiné pour demander des subventions. Une dotation de l'OMSC de 13 000€ viendrait compléter les fonds disponibles. Le conseil accepte à l'unanimité le projet de création d'un skate-park.

5- Lancement de l'étude pour la requalification et l'aménagement de la Grand Rue

La réalisation de la traversée du village par la RD 986 est en voie de finalisation. Il convient de commencer l'étude de réaménagement de la Grand Rue dans la continuité. Les études seront longues et complexes. Il ne faut pas attendre pour que ce nouveau chantier puisse démarrer en 2021. Le lancement d'un appel d'offre doit être engagé. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du contrat régional bourg-centre. Le conseil accepte à la majorité absolue le lancement d'une étude pour la requalification et l'aménagement de la Grand Rue.

6- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mettre fin, le cas échéant, au litige par voie de médiation avec KREPIS et signer tout document transactionnel

Il a été mis fin de la mission avec le cabinet KREPIS. Le 19 avril 2019, le Tribunal Administratif de Montpellier invitait la commune à tenter une médiation qu'elle a accepté. Le Conseil doit donner son autorisation de mettre fin, au litige par voie de médiation. Le conseil autorise à la majorité absolue Monsieur le Maire à mettre fin au litige par voie de médiation.

**Toutes les questions mises à l'ordre du jour ayant été débattues,
la séance est levée par Monsieur le Maire à vingt-et-une heures et vingt minutes.**